COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Communauté métropolitaine de Montréal

ISBN 978-2-924076-51-4 (pdf)

Dépôt légal : février 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Crédits photos |©CMM

@cmm_info

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRÉSIDENT 4
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 7
Le bilan 2015... en un coup d'œil 10
L'INSTITUTION 13
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 19
ENVIRONNEMENT 22
TRANSPORT 27
LOGEMENT SOCIAL 30
AGORA MÉTROPOLITAINE 2015 33
LE DOSSIER DES OLÉODUCS 35
RAYONNEMENT INTERNATIONAL 40
LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ 43
- Liste des membres du comité exécutif 44
- Liste des membres du conseil 44

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE 48
Les 82 municipalités de la CMM 49
PRIORITÉS 2015 52
PUBLICATIONS EN 2015 53

MOT DU PRÉSIDENT

Tout au long de l'année 2015, la Communauté est intervenue dans de nombreux dossiers d'intérêt métropolitain, répondant aux souhaits des élus et de la population du Grand Montréal.

L'année 2015 a, bien sûr, été marquée par l'adoption de la troisième édition du Plan métropolitain de développement économique qui, pour la période 2015 à 2020, continue de miser sur les grappes métropolitaines, les investissements directs étrangers, ainsi que l'attraction et l'accueil des talents stratégiques pour l'économie du Grand Montréal.

2015 a également été l'occasion d'adopter le Plan d'action métropolitain du logement social et abordable, 2015-2020, et de réitérer, par la même occasion, notre engagement pour une communauté métropolitaine solidaire.

La Communauté s'est également prononcée à quelques reprises sur la place publique, notamment pour appuyer la stratégie maritime du gouvernement du Québec et pour applaudir au projet de réforme de la gouvernance du transport en commun piloté par le ministre des Transports du Québec. Nous avons également offert notre collaboration pour accompagner le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse.

Dans ce dossier comme dans d'autres dossiers d'intérêt métropolitain, nous avons fait valoir l'argument de l'imputabilité des élus pour justifier nos demandes et pour appuyer nos propositions.

Le transport de produits pétroliers par oléoduc est l'un des dossiers qui nous ont le plus mobilisés. La Communauté a réitéré sa détermination de continuer à faire preuve d'une grande vigilance dans ce dossier. La Communauté est ainsi intervenue publiquement à plusieurs reprises sur le projet d'inversion de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge ainsi que sur le projet du nouvel oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada. La commission de l'environnement de la Communauté a par ailleurs été mandatée pour consulter la population sur ce dernier projet.

Dans la foulée de ces interventions, la CMM a également signé une entente avec l'Office national de l'énergie - une première canadienne! Cette entente permettra de renforcer la collaboration entre les deux organismes dans l'intérêt des citoyens.

« NOUS ENVISAGEONS AVEC CONFIANCE L'AVENIR »

Incidemment, ce dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc a constitué la meilleure illustration du fait que la CMM demeure le véhicule le plus légitime pour faire cheminer les dossiers qui concernent l'ensemble des municipalités de la région du Grand Montréal.

La Communauté a également contribué, en 2015, au rayonnement international de la région métropolitaine en assurant l'organisation de la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines. Cette conférence, qui s'est tenue les 6 et 7 octobre, a été l'occasion d'adopter la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines. Avec cette déclaration, la Communauté s'est assuré une participation au processus qui mènera à l'adoption du Nouvel agenda urbain dans le cadre de la Conférence Habitat III qui se déroulera à Quito, en octobre 2016.

Les efforts soutenus pour la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012, se sont poursuivis en 2015. Différents projets ont été entrepris ou se sont poursuivis afin d'améliorer l'aménagement des quartiers et des villes, d'accroître l'offre de transport en commun et de renforcer la protection et la mise en valeur des espaces naturels du Grand Montréal. À l'heure d'un premier bilan, on peut certes affirmer que l'influence du PMAD auprès des instances politiques et des promoteurs de la région est déjà importante et que la prise en considération de ses orientations, de ses objectifs et de ses critères se fait sentir sur un grand nombre de projets touchant l'aménagement et le développement de la région.

La création de quartiers TOD, qui est au cœur du PMAD, fait désormais l'objet de dix-sept projets pilotes sur le territoire de la Communauté. La Communauté administre un programme de financement pour soutenir la réalisation de ces projets.

Parallèlement, la Communauté a assuré le suivi des ententes signées avec les municipalités régionales de comté et les agglomérations du territoire métropolitain pour la réalisation de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Je salue au passage la mise sur pied de la Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal. Une telle initiative illustre la volonté des élus du Grand Montréal de prendre le virage vers un développement durable et de se montrer proactifs dans la mise en œuvre du PMAD.

Cette année, la CMM a été à l'origine de plusieurs consultations publiques. Une de ces consultations a porté sur le nouveau projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) pour la période 2015-2020. Une autre consultation a concerné le projet Énergie Est de la compagnie TransCanada. Dans tous les cas, la réponse des citoyens et des groupes a été exceptionnelle et a confirmé l'opportunité d'en appeler à l'opinion et à la sagesse des citoyens.

Ce dialogue avec les citoyens a par ailleurs culminé avec la tenue de l'Agora métropolitaine 2015, le 5 octobre, qui a permis de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PMAD. Pour l'occasion, plus de 60 projets jugés inspirants pour l'aménagement et le développement de la région ont fait l'objet d'une exposition. Avec une assistance de près de 550 personnes, l'Agora 2015 a été qualifiée de grand succès.

L'année 2015 s'est par ailleurs conclue avec l'adoption d'une résolution unanime du conseil de la CMM demandant aux municipalités de la CMM de confirmer leur intention d'interdire, à partir du 22 avril 2018, l'utilisation des sacs de plastique. Un plan d'action et une mesure règlementaire par les municipalités devront être inclus au prochain PMGMR.

* * *

Le Grand Montréal forme une communauté métropolitaine riche de sa diversité. Nous n'avons pas les moyens de nous diviser sur des sujets d'intérêt commun. Nous n'avons pas le luxe de nous offrir une croissance qui ne respecte pas les principes d'un développement durable.

À titre de président de la Communauté, j'élève très haut la poursuite de l'intérêt général et la recherche concertée de solutions. Sous ma présidence, le Grand Montréal est en voie de retrouver sa place de grande métropole. L'heure est à la collaboration et au partenariat. L'optimisme est de rigueur et c'est au nom des intérêts des 3,9 millions de personnes qui résident dans la région que nous envisageons avec confiance l'avenir.

Au regard de ce bilan des activités de la CMM pour l'année 2015, force est d'admettre que la Communauté métropolitaine de Montréal n'a jamais été aussi mieux placée qu'aujourd'hui pour défendre les intérêts des 82 municipalités qui constituent le Grand Montréal.

Denis CODERRE

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2015 a été très fructueuse pour la Communauté métropolitaine de Montréal. Avec mon équipe, nous avons été actifs sur plusieurs fronts, assurant le suivi des résolutions des instances décisionnelles de la Communauté, poursuivant les travaux en cours ou initiant de nouveaux projets touchant à l'aménagement du territoire, au développement économique, à l'environnement, au transport et au logement social. Trois bureaux de projets ont été mis sur pied afin de coordonner, au sein de l'administration, les ressources affectées aux projets TOD, à ceux de la Trame verte et bleue et du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire et les projets soulevant des enjeux de sécurité civile.

En matière d'aménagement, l'année s'est terminée avec l'ajout de 4 nouvelles MRC et agglomérations ayant complété leur exercice de conformité au PMAD. Au total, 9 des 14 municipalités régionales de comté et agglomérations présentes sur le territoire de la CMM ont donc désormais conformé leur schéma d'aménagement et de développement aux orientations, aux objectifs et aux critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Une aide financière pour la planification de 11 nouveaux quartiers TOD a par ailleurs été accordée, faisant passer à 17 le nombre de ces quartiers TOD bénéficiant d'un soutien financier de la part de la CMM.

Au chapitre du développement économique, la Communauté a adopté la troisième mouture du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) pour la période 2015-2020. Dans la foulée, des travaux pour l'élaboration d'un outil Internet facilitant le recensement des espaces industriels et commerciaux à vendre ou à louer dans le Grand Montréal ont été entrepris. Une neuvième grappe métropolitaine, celle de la mode, a également vu le jour. Avec l'ajout de cette nouvelle grappe, le système métropolitain d'innovation est maintenant structuré autour de 9 grappes métropolitaines actives.

En ce qui concerne l'environnement, 2015 a été une année très occupée par diverses consultations. La règlementation métropolitaine relative à l'assainissement des eaux a été la cible d'une consultation auprès des municipalités du territoire. Le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) pour la période 2015-2020 a fait l'objet d'une consultation en trois étapes : séances d'information sur le projet; rencontres thématiques avec des experts; séances de consultation réalisées par une commission indépendante. Quant à la consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada, celle-ci a été très suivie par les municipalités, les groupes et les citoyens.

« L'ANNÉE 2015 A TENU SES PROMESSES »

La Communauté a poursuivi, en 2015, l'administration de divers programmes, incluant celui pour la mise en place de la Trame verte et bleue et le programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés d'intérêt métropolitain. Sur un total de 8,5 M$ consacrés, en 2015, à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté, 5 M$ a été assumé à parité par la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec.

La mise en œuvre la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne, adoptée en 2014, a notamment permis de produire un cadre réglementaire spécifique aux milieux boisés. Une visite de terrain réalisée sur le Rive-Sud devrait conduire, en 2016, à la production d'un document vidéo de sensibilisation.

En transport, l'année 2015 s'est conclue avec le dépôt du projet de loi 76 qui modifie substantiellement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine. La Communauté assurera le suivi de la mise en place de cette réforme en 2016. L'année 2015 a également été synonyme de la poursuite des travaux d'aménagement pour la réalisation du sentier cyclable et pédestre qui reliera la municipalité d'Oka à celle de Mont-Saint-Hilaire en traversant le Grand Montréal. Un guide pratique pour développer le réseau vélo métropolitain est par ailleurs désormais accessible sur notre site Web. Il a, de plus, été résolu en 2015 d'élargir la portée du règlement sur le réseau artériel métropolitain sur recommandation de la commission de transport et au terme d'une consultation des partenaires impliqués. Des travaux sont en cours pour donner suite à cette décision du conseil de la Communauté.

En matière de logement social, 2015 a été marquée par l'adoption du Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020 (PAMSLA 2015-2020). La Communauté est déjà à l'œuvre pour la mise en œuvre des principales actions qui y sont prévues.

L'année 2015 a également été mobilisée par le dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc. Une entente de collaboration lie d'ailleurs désormais la Communauté à l'Office national de l'énergie. Cette entente est venue confirmer un partenariat déjà en place entre les deux organismes et permettra d'améliorer le partage d'information et la collaboration au sujet des pipelines réglementés par l'ONÉ. La Communauté a également annoncé en 2015 la mise sur pied d'un groupe de travail métropolitain sur la sécurité civile.

La deuxième édition de l'Agora métropolitaine, qui s'est tenue le 5 octobre, a été un succès avec près de 550 participants. Cet événement a réuni des élus de la Communauté, des citoyens et des représentants de la société civile métropolitaine. La Communauté a profité de cette occasion pour distribuer le Rapport de monitoring du PMAD, édition 2015 qui trace un bilan très documenté de la mise en œuvre du PMAD.

La Communauté a en outre assuré, en 2015, l'organisation d'une conférence thématique internationale sur les aires métropolitaines, sous l'égide des Nations Unies. Des représentants de plus de 40 pays, de 90 villes, de 145 organisations et de 115 gouvernements locaux à travers le monde ont été accueillis à Montréal pour discuter du rôle des grandes métropoles et de l'importance de la coopération au sein des aires métropolitaines. L'événement a permis d'adopter la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines en vue de la tenue, en 2016, de la Conférence Habitat III qui se tiendra à Quito.

En somme, l'année 2015 a tenu ses promesses et a constitué une autre année très occupée pour la Communauté. Nous gardons le cap pour bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Massimo IEZZONI

Le bilan 2015… en un coup d'œil

Corporatif	• Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines
	  o Adoption de la Déclaration de Montréal
	• Agora métropolitaine 2015
	  o Exposition de 63 projets inspirants et concours de photos
	• Entente de collaboration avec l'ONÉ
	• Réactions :
	  o à la stratégie maritime du gouvernement du Québec
	  o au budget 2015-2016 du gouvernement du Québec
	  o au rapport du BAPE sur l'autoroute 19
	• Projet d'inversion de l'oléoduc 9B d'Enbridge : suivis
	• Projet de réforme de la gouvernance du transport en commun
	  o Lettre ouverte du président de la CMM dans La Presse

Développement économique	• Adoption du nouveau Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 :
	  o Plan directeur de l'investissement direct étranger du Grand Montréal
	  o Plan directeur de l'attraction et de l'accueil des talents stratégiques du Grand Montréal
	  o Stratégie de mise en valeur des espaces industriels
	• Mise sur pied de la grappe de la mode
	• Début des travaux pour l'élaboration d'un outil internet de sélection des espaces industriels et commerciaux

Aménagement	• Aide financière pour la planification de 11 nouveaux quartiers TOD
	• Nouveaux outils de communication : carte interactive TOD et section Web consacrée au suivi des 17 projets TOD
	• Réalisation d'études :
	  o pour appuyer l'optimisation du développement urbain à l'extérieur des aires TOD
	  o portant sur l'identification des risques anthropiques chevauchant plusieurs MRC et agglomérations
	• Travaux pour documenter une approche de type corridor
	• Soutien financier aux MRC et agglomérations pour la mise en œuvre de leur plan de développement de la zone agricole (PDZA)
	• Travaux du comité de vigilance métropolitain sur les oléoducs
	• Élaboration d'un plan métropolitain de mise en valeur des activités agricoles
	• Élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages : secteur est de l'Archipel
	• Plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux aux abords du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire
	• Avis métropolitains

Environnement
- Protection et mise en valeur des milieux naturels
	• Tenue du Forum des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal
	• Mise sur pied de la Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal
	• Administration du :
	  o programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain
	  o programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés d'intérêt métropolitain
	  o programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu
	• Début des travaux de la Table de concertation régionale du Grand Montréal sur la gestion intégrée du Saint-Laurent
	• Élaboration d'un programme de financement visant l'acquisition de milieux humides d'intérêt métropolitain

- Gestion des matières résiduelles	• Consultation en 3 étapes sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 o Séances d'information, ateliers thématiques et commission indépendante
- Assainissement des eaux	• Consultation sur l'administration de la réglementation métropolitaine relative à l'assainissement des eaux
- Assainissement de l'atmosphère	• Diffusion des résultats d'un sondage sur le chauffage au bois et la qualité de l'air • Consultation des administrations municipales sur la gestion des rejets à l'atmosphère
- Agrile du frêne	• Accompagnement des municipalités pour la confection et la mise en œuvre des plans d'action de lutte locaux avec le CQEEE • Production d'un cadre réglementaire spécifique aux milieux boisés • Visite de terrain sur la Rive-Sud et production d'une vidéo • Travaux pour l'élaboration d'un plan métropolitain de reboisement
- Transport pétrolier par oléoduc	• Consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada • Mise sur pied d'un Groupe de travail métropolitain en sécurité civile (GTMSC) • Travaux du comité de vigilance métropolitain sur les oléoducs
Transport	• Suivi du projet de réforme de la gouvernance du transport en commun • Poursuite des travaux d'aménagement du sentier cyclable et pédestre traversant le Grand Montréal, d'Oka à Mont-Saint-Hilaire • Travaux en vue de l'adoption d'un premier plan directeur du Réseau vélo métropolitain o Publication d'un guide pratique • Travaux sur la pertinence d'élargir la portée du RAM par l'adoption de normes minimales de gestion et de normes relatives à l'harmonisation des règles de signalisation et de contrôle de la circulation

Logement social	• Poursuite du remboursement de la contribution municipale :
	  o dans le cadre des programmes Habitations à loyer modique (HLM) et Supplément au loyer (PSL)
	  o pour les logements de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance
	  o pour des projets de coopératives et d'OBNL d'habitation réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis.
	• Rapport de consultation sur le projet de PAMLSA, 2015-2020
	• Adoption du PAMLSA, 2015-2020

Observatoire Grand Montréal	• Travaux pour la refonte de l'Observatoire Grand Montréal • Publication des Cahiers métropolitains et du Perspective Grand Montréal • Publication du Rapport de monitoring du PMAD, édition 2015
Géomatique	• Poursuite de la couverture orthophotographique bisannuelle du Grand Montréal • Projet-pilote d'acquisition d'imagerie hyperspectrale • Mise en place d'un comité intermunicipal et d'une entente-cadre pour mieux répondre aux besoins d'imagerie des partenaires • Travaux pour l'harmonisation des cotes de crue et la réalisation des cartes illustrant les risques d'inondation pour les rivières des Prairies et des Mille-Îles

L'INSTITUTION

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,8 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km^2. La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

Mission

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

Vision

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Objectif

Rejoindre le peloton de tête des régions nord-américaines en 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

CARTE DE LA CMM

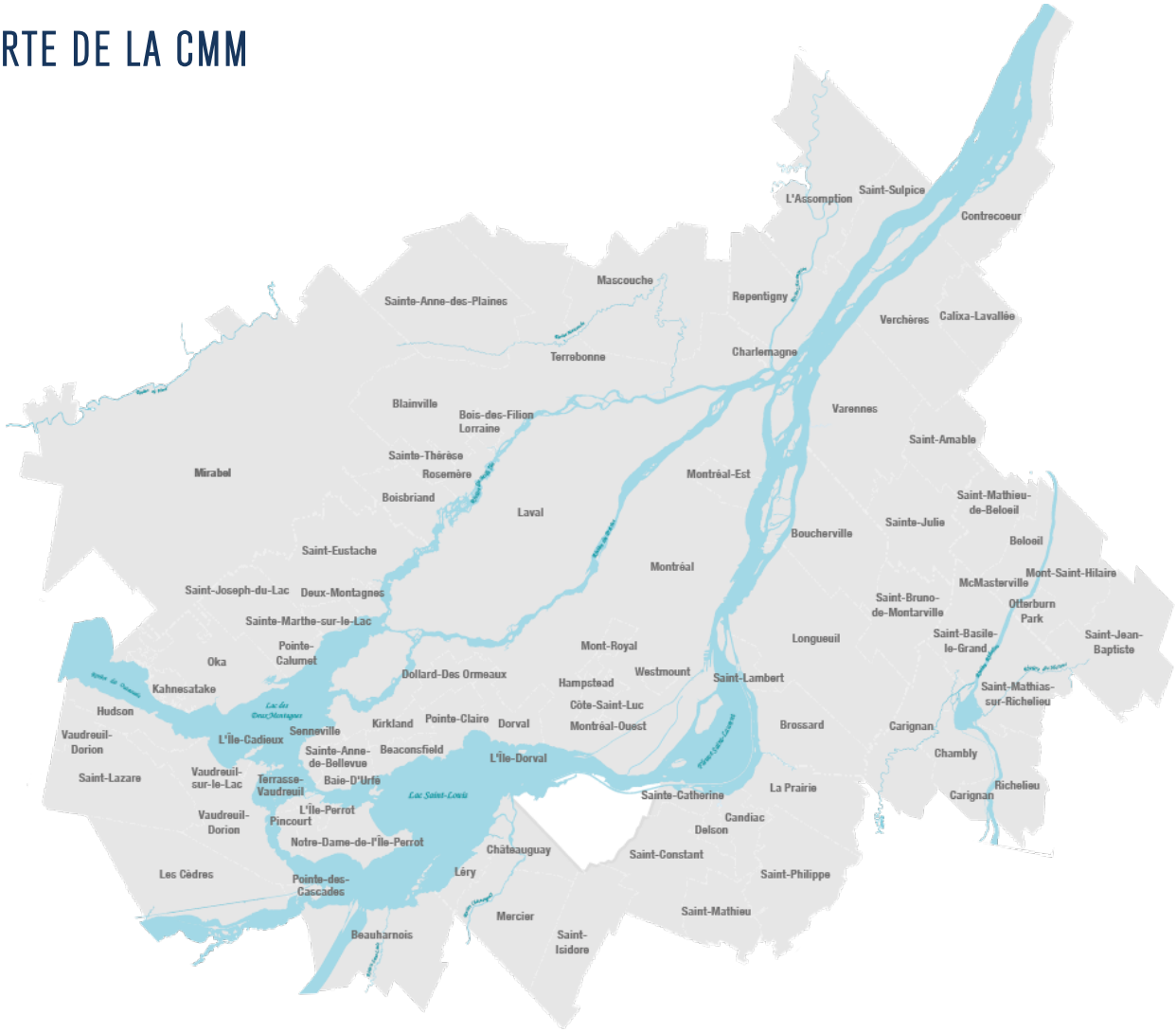

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2015, la Communauté a consenti une aide financière pour la planification de nouveaux projets de type TOD tandis qu'un nombre grandissant de MRC et d'agglomérations du territoire sont désormais conformes au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Conformité au PMAD et avis métropolitains

En 2015, quatre nouvelles MRC et agglomérations ont complété leur exercice de conformité au PMAD. Il s'agit des MRC de Thérèse-De Blainville, de Rouville, de Vaudreuil-Soulanges ainsi que de l'agglomération de Montréal.

Au total, 9 des 14 municipalités régionales de comté et agglomérations présentes sur le territoire de la CMM ont donc désormais conformé leur schéma d'aménagement et de développement aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Deux autres MRC et une autre agglomération devraient avoir complété leur processus de conformité d'ici le printemps 2016, soit les MRC Les Moulins et Mirabel de même que l'agglomération de Longueuil. Les travaux devant assurer la conformité du schéma de Laval avancent également rapidement.

Au cours de 2015, la CMM a analysé un total de 94 dossiers et produit autant d'avis. De ce nombre, 31 avis concernaient les MRC ou agglomérations du Grand Montréal, 19 avis, les MRC contiguës au territoire, 15 avis ont été transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et 3 avis portaient sur des interventions d'un ministère ou d'un mandataire du gouvernement du Québec (en l'occurrence Hydro-Québec).

Programme TOD : Onze nouveaux projets

En mai, la Communauté a annoncé l'octroi d'une aide financière à 9 municipalités pour la planification de onze quartiers de type TOD (Transit-Oriented Development). Au total, ce sont donc 17 projets qui reçoivent désormais un soutien de la Communauté par le biais du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD.

Cette aide, d'un montant maximum de 100 000 $, vise à favoriser l'émergence d'un quartier TOD aux abords d'une gare, d'une station de métro ou d'un arrêt important de bus par la réalisation d'un exercice de planification détaillée ou d'une étude portant sur diverses problématiques incluant celles du stationnement et du financement.

Rappelons que l'implantation de quartiers de type TOD, localisés aux points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant, constitue une des mesures principales préconisées par le PMAD qui prévoit y localiser au moins 40 % des nouveaux ménages d'ici 2031.

Les 9 municipalités qui recevront cette aide financière sont Sainte-Thérèse, Mascouche, Châteauguay, Sainte-Julie, McMasterville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville, Laval et Montréal.

Les projets TOD déjà financés, avec la participation financière du gouvernement du Québec, se sont terminés en décembre 2015. Un rapport exposant les leçons à tirer de cette expérience sera produit en 2016.

Lorsque la planification de l'ensemble des 17 projets de quartiers de type TOD sera complétée, c'est donc 1,7 M$ qui aura été investi pour l'atteinte des objectifs inscrits au PMAD.

TOD : de nouveaux outils de communication

En complément au financement des projets TOD, la Communauté a également développé et mis en place de nouveaux outils de communication.

Une carte interactive des aires TOD du Grand Montréal a ainsi été mise en ligne. Cette carte permet, en un coup d'œil, de parcourir le territoire de la région métropolitaine et de localiser l'ensemble des aires TOD qui s'y trouvent. Pour chacune des 155 aires TOD, il est dorénavant possible d'accéder à une fiche d'information qui dresse un portrait sommaire du milieu environnant, de l'utilisation du sol, des caractéristiques sociodémographiques, du foncier, des déplacements et de l'accessibilité.

Une nouvelle section du site Internet de la CMM est par ailleurs désormais dédiée aux 17 projets de quartiers de type TOD bénéficiant d'un soutien financier de la Communauté pour leur planification. Cette nouvelle section permet d'en apprendre davantage sur ces projets et de suivre leur état d'avancement.

La Communauté a également été impliquée dans l'organisation de deux conférences à l'intention des urbanistes et des aménagistes municipaux portant sur le thème l'aménagement des villes. La première a été organisée conjointement avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal et la seconde avec Vivre en Ville.

Planification intégrée aménagement-transport : une approche de type « corridor »

La Communauté a poursuivi ses travaux en 2015 en ce qui a trait à la planification intégrée de l'aménagement et du transport en développant une approche de type corridor.

La Communauté s'est ainsi jointe en 2015 au comité des partenaires de l'axe 116 mis en place par le ministère des Transports du Québec. Ce comité vise à offrir une plateforme d'échange et de mise en cohérence des solutions et des objectifs pour favoriser la mobilité et un aménagement durable dans l'axe de la route 116 dans une perspective à court, moyen et long termes.

Par ailleurs, une caractérisation de l'ensemble des corridors de transport identifiés au PMAD sera complétée en 2016 afin de faciliter la réflexion sur un meilleur arrimage entre l'aménagement et le transport.

STATION
NAMUR

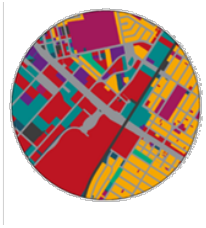

GARE DE
MONT-SAINT-HILAIRE

GARE DE
REPENTIGNY

GARE DE
SAINT BRUNO

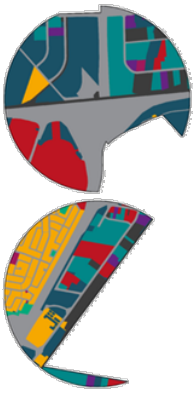

GARE DE
SAINTE THÉRÈSE

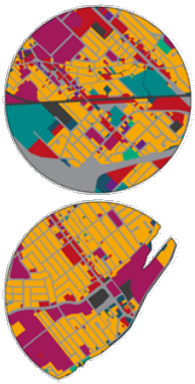

GARE DE
MACMASTERVILLE

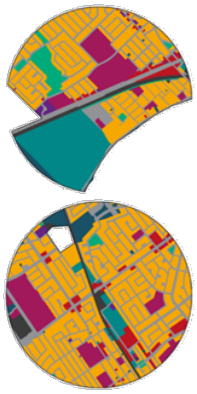

GARE DE
MASCOUCHE

STATION
CARTIER

STATION
DELA CONCORDE

STATION
ASSOMPTION

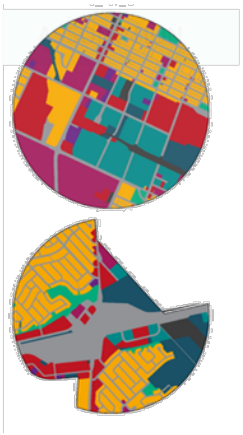

STATIONS
LANGELIER-ANJOU

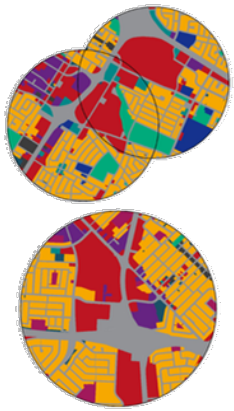

TERMINUS
CHATEAUGUAY

TERMINUS
SAINTE-JULIE

SLR
BROSSARD/PANAMA

GARE DE
CANDIAC

GARE DE
DEUX-MONTAGNE

GARE DE
SAINT-HUBERT

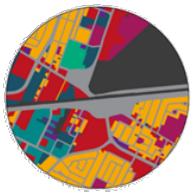

L'élaboration des PDZA : un exercice presque complété

Depuis 2012, la Communauté s'est associée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour soutenir financièrement les MRC et les agglomérations qui désiraient élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, 4 autres MRC ou agglomération ont également complété leur PDZA :

- MRC Les Moulins
- Ville de Laval
- Agglomération de Montréal
- MRC de Rouville

Au 31 décembre 2015, un total de 12 MRC ou agglomérations avaient donc adopté leur PDZA. La MRC de Deux-Montagnes devrait compléter l'élaboration de son PDZA au printemps 2016. Quant à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, elle a plutôt choisi de réaliser son propre outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

Adoption du plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles

Le 6 mai 2015, à la suite d'un exercice de consultation auprès des partenaires concernés par le plan d'action, le comité consultatif agricole a adopté la version finale du plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles.

Plusieurs enjeux agricoles métropolitains y sont identités, dont ceux ayant trait à la relève agricole, à l'accessibilité et à l'occupation des terres agricoles, à la rentabilité des entreprises du secteur bioalimentaire, à leur diversification et à la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture.

Des actions concrètes découlant de ce plan devraient être entreprises en 2016.

Archipel du Grand Montréal : Élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages

En 2014, les travaux de la commission de l'aménagement avaient permis d'identifier le fleuve et ses affluents comme étant les principaux éléments permettant de démontrer les liens fondateurs existants entre Montréal et les villes de la région métropolitaine. Plusieurs ensembles patrimoniaux identifiés au PMAD avaient alors été regroupés.

Dans la foulée de ces travaux, un mandat a été octroyé, au printemps 2015, pour l'élaboration d'un premier plan de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages pour le secteur Est de l'archipel du Grand Montréal.

Ce secteur est un milieu riche en patrimoine et en paysages identitaires fondateurs, regroupant des noyaux villageois, des paysages riverains et insulaires ainsi que des paysages ruraux. Par ses qualités, ses potentiels et le dynamisme qui caractérise ses principaux acteurs, il constitue un milieu favorable à la réalisation d'une première réflexion.

Le plan devrait être complété au printemps 2016.

Élaboration du Plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux aux abords du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

En 2015 a également amorcé l'élaboration du projet de plan de mise en valeur des éléments paysagers et patrimoniaux aux abords du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Ce plan aura pour but d'identifier des projets permettant d'assurer la reconnaissance, la protection et la mise en valeur des qualités paysagères et patrimoniales des éléments situés aux abords du sentier métropolitain. L'objectif recherché est de créer un caractère distinctif qui renforcera l'expérience récréotouristique du sentier métropolitain et son rayonnement.

Ce plan devrait comprendre notamment le portrait du sentier métropolitain, l'identification des projets et des sites répartis dans les 17 municipalités concernées, la liste des projets les plus porteurs ainsi que des fiches et illustrations pour chacun des projets porteurs retenu.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'année 2015 a été marquée par l'adoption du nouveau Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 (PMDE) de la Communauté.

Le PMDE 2015-2020

Adopté en juin 2015 à la suite des travaux réalisés par les élus de la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, le PMDE 2015-2020 identifie les orientations stratégiques pour faire face aux grands enjeux du développement économique de la région métropolitaine de Montréal. Le PMDE 2015-2020 se décline en trois axes stratégiques.

Il mise d'abord sur les forces de l'économie du Grand Montréal, à travers l'appui aux grappes métropolitaines (aérospatiale, aluminium, cinéma et télévision, logistiques et transport, sciences de la vie, services financiers, technologies de l'information et technologies propres) et à l'économie créative. Il insiste également sur l'optimisation de la production, à travers la stimulation des investissements privés et le développement d'une main-d'œuvre de haut calibre. Il entend finalement faire du Grand Montréal un chef de file mondialement reconnu parmi les régions intelligentes et en mobilisant les acteurs économiques de la Métropole.

> *« Le PMDE 2015-2020 est un plan d'action qui a l'ambition de positionner avantageusement le Grand Montréal dans l'économie mondialisée. Les conditions pour créer un environnement propice à l'atteinte des objectifs du PMDE sont en place. Avec ce plan d'action, nous pourrons mieux faire et mieux planifier notre développement dans un contexte de vive concurrence entre les régions métropolitaines à l'échelle mondiale ».*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Le PMDE est un plan ambitieux. L'objectif, d'ici 2030, est de hisser le Grand Montréal dans les dix premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant.

Axes et orientations de la stratégie du PMDE 2015-2020

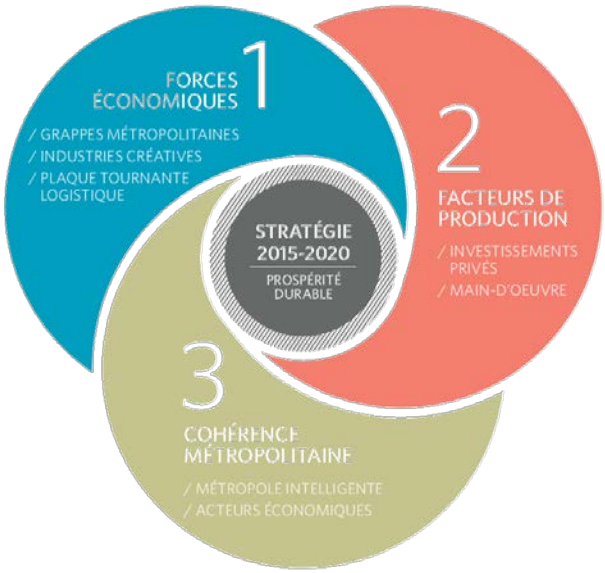

Démarrage de la grappe de la mode : mmode

Lors d'un forum qui s'est tenu le 28 mai 2015, les chefs de file du secteur de la mode de la région métropolitaine se sont rassemblés pour présenter leur plan d'action stratégique, complétant ainsi la phase de démarrage de la grappe métropolitaine de la mode. Quatre chantiers ont alors été mis sur pied afin de doter l'industrie locale de stratégies pertinentes pour assurer sa pérennité dans un marché à forte concurrence mondiale.

Rappelons qu'avec plus de 30 000 emplois, le Québec compte pas moins de 45 % des emplois de l'industrie canadienne de la mode. 70 % des établissements sont situés dans la région métropolitaine de Montréal. L'industrie québécoise de la mode se classe au troisième rang en Amérique du Nord en ce qui a trait à la fabrication de vêtements.

mmode

LA GRAPPE MÉTROPOLITAINE DE LA MODE

Des grappes métropolitaines en vitesse de croisière

Avec l'ajout de la grappe métropolitaine de la mode, le système métropolitain d'innovation est maintenant structuré autour de neuf grappes actives, soit : Aéro Montréal, Montréal InVivo, TechnoMontréal, le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec, Écotech Québec, Finance Montréal, Cargo Montréal, la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec et mmode.

Le financement des grappes métropolitaines continue d'être assuré à parts égales par la Communauté, ses partenaires gouvernementaux et le secteur privé.

Les grappes contribuent au rayonnement international de la région métropolitaine en attirant des investissements directs étrangers et une main-d'œuvre hautement qualifiée. Leur présence est l'un des maillons forts de l'économie métropolitaine. Fruit d'une mobilisation de l'industrie, le succès des grappes métropolitaines et les retombées de leurs initiatives augmentent la compétitivité des secteurs industriels qu'elles représentent.

En 2015, les grappes métropolitaines ont mis en œuvre des projets majeurs avec l'aide financière de la Communauté, notamment la continuité de l'initiative MACH d'AéroMontréal qui a l'objectif d'optimiser la performance de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise ainsi que l'initiative sur la recherche clinique précoce de Montréal InVivo qui vise, très tôt dans le cycle de développement d'un nouveau traitement ou d'une nouvelle technologie, la confirmation de leur valeur thérapeutique.

Des investissements directs étrangers en augmentation

Dans le cadre du PMDE 2015-2020, la Communauté métropolitaine de Montréal et ses partenaires gouvernementaux et privés se sont engagés à continuer de financer les opérations de la division Investissement Grand Montréal de Montréal International.

En 2015, Montréal International entendait attirer 837,5 M$ en investissements directs étrangers sur le territoire métropolitain.

Des publications économiques qui répondent aux besoins des développeurs locaux

La dernière édition du bulletin L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal a été publié en octobre 2015. Ce bulletin très attendu par les développeurs locaux trace les grandes tendances de l'emploi local depuis 2001 à travers la région métropolitaine de Montréal et présente un portrait détaillé de la structure économique et de l'évolution de l'emploi sectoriel dans les territoires membres du Consortium.

La dernière édition de ce bulletin trace le portrait de l'emploi local dans la région métropolitaine pour l'année 2014.

Élaboration d'un outil Web pour sélectionner des espaces industriels et commerciaux

Dans la foulée de l'adoption du PMDE 2015-2020, la Communauté a amorcé des travaux pour l'élaboration d'un outil Internet facilitant le recensement des espaces industriels et commerciaux à vendre ou à louer dans le Grand Montréal. La mise en ligne sur le site Web de la Communauté est prévue pour 2016.

Un « Forum stratégique sur les compétences du futur »

La Communauté est l'un des partenaires du « Forum stratégique sur les compétences du futur » qui se tiendra le 12 février 2016 au Palais des congrès de Montréal. L'événement est organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et bénéficie également du soutien du gouvernement du Québec et de l'organisme Éducation Montréal.

GRAPPES MONTRÉAL
Cap sur l'innovation

ENVIRONNEMENT

En 2015, la Communauté a été à l'origine de plusieurs consultations publiques portant sur des sujets touchant à l'environnement.

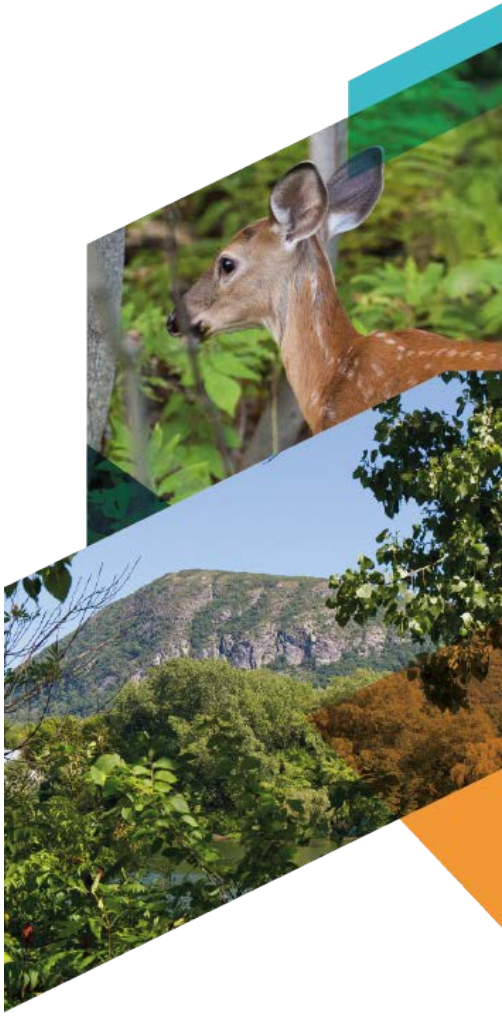

Une consultation sur l'application de la réglementation sur l'assainissement des eaux

La consultation sur l'application de la réglementation sur l'assainissement des eaux a ainsi amorcé l'année avec une série de recommandations visant à améliorer le suivi auprès des municipalités et du milieu. Rappelons que cette réglementation vise la réduction des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement afin d'assurer la protection et la pérennité de notre environnement et des infrastructures d'assainissement. Son application est déléguée aux municipalités.

Une consultation en trois phases sur le projet de PMGMR 2015-2020

Le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR 2015-2020) a également fait l'objet d'une importante consultation publique. Celle-ci s'est échelonnée sur trois phases :

- En mars et avril, des séances d'information publiques ont porté sur le projet de PMGMR 2015-2020, adopté en 2014. Plus de 200 citoyens, groupes ou représentants des municipalités ont pu, dans un premier temps, s'informer sur les objectifs, les enjeux et les orientations du projet de plan lors des cinq séances d'information tenues par la commission de l'environnement.

- Par la suite, deux journées d'ateliers thématiques sur la gestion des matières résiduelles ont eu lieu les 7 et 15 mai 2015. Ces deux journées ont permis à près de 200 personnes d'échanger, en présence d'experts, sur les défis du projet de PMGMR 2015-2020, les stratégies mises de l'avant et les grandes tendances observées ailleurs dans le monde.

- Finalement, la troisième phase de la consultation publique était réservée à l'expression formelle des opinions, des commentaires et des suggestions. Tel que prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement, le conseil de la Communauté a formé une commission indépendante qui a entendu, en séances publiques, tous les citoyens, groupes, associations, organismes et représentants municipaux qui désiraient se prononcer sur le projet de PMGMR 2015-2020. À la lumière des recommandations de cette commission, une version bonifiée du PMGMR sera soumise à l'approbation ministérielle au cours de 2016.

MEMBRES DE LA COMMISSION INDÉPENDANTE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PMGMR 2015-2020

Président et représentant des groupes de protection de l'environnement
M. Michel Séguin
Commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal

Représentante du milieu syndical
Mme Danielle Casara
Présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

Représentante du milieu sociocommunautaire
Mme Édith Cyr
Présidente du comité d'économie sociale de l'île de Montréal

Représentante du milieu des affaires
Mme Marie-Pierre Ippersiel
Vice-présidente d'Écotech Québec – grappe des technologies propres

Une consultation sur le projet d'oléoduc Energie Est de TransCanada

Une autre consultation publique a porté sur le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada. L'objectif de cette consultation était d'établir une position représentative de celle privilégiée par les citoyens et les organismes du Grand Montréal. Cette consultation s'est déroulée entre le 15 septembre et le 8 octobre 2015 et a suscité beaucoup d'intérêt. Au total, 143 mémoires, avis, commentaires ou lettres ont été déposés, dont 66 ont été présentés verbalement à la commission de l'environnement.

Le rapport de la commission de l'environnement sera rendu public au début de 2016 et servira à établir la position que la Communauté déposera dans le cadre des consultations sur le projet Énergie Est que tiendra le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que l'Office national de l'énergie (ONÉ).

Des investissements de 8,5 M$ pour la Trame verte et bleue du Grand Montréal

En 2015, les investissements contribuant à la mise en place effective de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté se sont élevés à 8,5 M$. De cette somme, un montant de 5 M$ a été assumé à parité par la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec. Parmi les réalisations, mentionnons deux projets de mise en valeur de milieux boisés (Longueuil et Saint-Bruno-de-Montarville), deux projets d'infrastructures d'accès à la rivière des Mille-Îles (Rosemère et Terrebonne) et un projet d'acquisition de milieux naturels (Châteauguay).

Qu'est-ce que la Trame verte et bleue du Grand Montréal ?

Axée sur la protection de l'environnement, la mise en place d'une trame verte et bleue sur le territoire métropolitain permettra aux citoyens et aux visiteurs de profiter pleinement des milieux naturels protégés. Ceux-ci seront accessibles et se multiplieront à l'échelle du Grand Montréal, créant ainsi un vaste réseau d'espaces verts et bleus. La Trame verte et bleue du Grand Montréal intégrera les principales composantes naturelles et patrimoniales de la région, favorisant ainsi le transport actif et l'attractivité du Grand Montréal.

En 2013, le gouvernement du Québec et la CMM ont annoncé des investissements de 150 M$ afin d'assurer la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Cinq projets, dits métropolitains de par leur échelle et leur potentiel de rayonnement, sont jugés prioritaires. Il s'agit du Sentier cyclable et pédestre Oka/Mont-Saint-Hilaire, du Corridor forestier du mont Saint-Bruno, du Corridor forestier Châteauguay-Léry, du Parc-plage du Grand Montréal et du Parc de la rivière des Mille-Îles.

La Communauté administre deux autres programmes d'aide financière dotés d'une enveloppe de 1,2 M$ chacun. Il s'agit du Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds vert) et du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu). Ces programmes visent notamment la protection et la mise en valeur des milieux naturels et favorisent ainsi l'augmentation de la superficie protégée dans la région.

- De 2005 à 2015, le Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés (Fonds Vert) a contribué au financement de 13 projets d'une valeur globale de 17,8 M$ dont 2,8 M$ proviennent de la Communauté. Ces projets ont permis la protection de plus de 184 hectares d'espaces boisés.

- Le Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu) a permis, quant à lui, le suivi de la réalisation de deux projets de plages urbaines respectivement à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal et à la Ville d'Otterburn Park. La Communauté a également consenti, en 2015, un montant de 80 000 $ pour la mise en valeur d'un important milieu humide de 38 hectares localisé à la Ville de Blainville.

Règlementations sur l'assainissement des eaux et de l'atmosphère

Tout au long de l'année, les réglementations sur l'assainissement des eaux et de l'atmosphère ont fait l'objet de suivi, de demandes de renseignements et de reddition de compte auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

CHAUFFAGE AU BOIS : Plus de 50 % des propriétaires d'un appareil intéressés à le remplacer par une source de chauffage moins polluante

Selon un sondage réalisé pour le compte de la Communauté métropolitaine de Montréal et dont les résultats ont été rendus publics en juin, plus de 50 % des propriétaires d'un appareil de chauffage au bois dans la région métropolitaine de Montréal pourraient remplacer leur appareil par un moins polluant, conditionnellement à la mise en place d'un programme d'aide financière.

Le sondage révèle également qu'un utilisateur sur cinq utilise leur appareil de chauffage au bois comme source principale de chauffage.

La création de la Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels

La Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal a été officiellement créée en 2015. L'annonce en a été faite lors d'un Forum organisé à l'initiative de la Communauté et regroupant plus d'une cinquantaine d'élus du Grand Montréal qui s'est tenu le 12 mai 2015.

La Table a pour objectif de permettre aux élus d'échanger à l'égard des meilleures pratiques en la matière et des outils à leur disposition pour les mettre en œuvre. Les municipalités du Grand Montréal adoptent ainsi une démarche collaborative et se donnent les moyens pour soutenir la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, un des projets phares du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012.

> *« La création de la Table permettra d'atteindre deux des objectifs ambitieux que fixe le PMAD soit de protéger 17 % du territoire du Grand Montréal et de porter le couvert forestier à 30 % du territoire. En permettant d'échanger sur les bonnes pratiques, la Table des maires et mairesses permettra d'optimiser les efforts des municipalités vers l'atteinte des objectifs du PMAD en apprenant de l'expérience de chacune en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ».*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Poursuite de la stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne

Amorcée l'an dernier, la mise en œuvre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 sur le territoire du Grand Montréal s'est poursuivie en 2015. La Communauté s'est appuyée dans cette tâche sur l'expertise de plusieurs partenaires, en particulier du Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes (CQEEE).

Avec le support financier du Caucus des municipalités de la métropole de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) a ainsi reçu le mandat d'accompagner les municipalités du territoire pour la confection et la mise en œuvre des plans d'action locaux de lutte contre l'agrile du frêne. À ce jour, sur un total de 100 municipalités et arrondissements que compte le Grand Montréal, plus de 60 plans d'action locaux ont été adoptés et 15 sont en préparation.

La Communauté a par ailleurs organisé, le 8 septembre, pour un groupe d'élus et de professionnels municipaux, une tournée de municipalités de la couronne Sud de Montréal concernées par ce fléau.

Le compte rendu de cette tournée fera l'objet d'une vidéo dont le contenu sera prochainement rendu accessible à l'ensemble des municipalités de la CMM.

L'objectif de cette tournée était de constater, sur place, l'état d'avancement de l'infestation et d'encourager diverses actions en matière de lutte contre l'agrile du frêne et de gestion des impacts de l'infestation.

Après avoir produit, à l'automne 2014, une réglementation type pour la gestion des frênes sur le domaine privé, le comité réglementation a proposé un cadre réglementaire spécifique aux milieux boisés afin de guider les municipalités dans l'élaboration de mesures réglementaires dans la lutte contre l'agrile du frêne. Le comité a également préparé un calendrier des périodes critiques des activités de lutte contre l'agrile.

Le comité reboisement travaille actuellement à l'élaboration d'un guide, disponible en 2016, qui fournira des informations liées aux stratégies de reboisement de façon à optimiser la contribution et la résilience de la forêt urbaine de demain.

Un deuxième forum métropolitain sur l'agrile du frêne est prévu se tenir en 2016 et devrait permettre de faire un bilan des mesures prises à ce jour.

TRANSPORT

La fin de l'année 2015 a été marquée par le dépôt, par le ministre des Transports du Québec, du projet de loi 76, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*.

Une importante réforme de la gouvernance du transport en commun

Ce projet modifie substantiellement la gouvernance et le financement du transport collectif sur le territoire de la CMM.

Par exemple, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et les conseils intermunicipaux de transport (CIT) seront abolis et remplacés par deux nouveaux organismes relevant de la CMM, soit un organisme de planification et de coordination du transport collectif, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et un organisme responsable de l'exploitation des trains et des services d'autobus des couronnes nord et sud, le Réseau de transport métropolitain (RTM).

Extraits de la lettre ouverte du président de la CMM parue dans le journal La Presse, édition du 30 avril 2015

> *« Comme dans plusieurs régions métropolitaines dans le monde, le transport collectif doit être coordonné à l'échelle métropolitaine (...)*
>
> *Le modèle de gouvernance proposé répond au principe voulant que les élus locaux, qui connaissent les besoins de leurs citoyens, disposent des pouvoirs pour mieux les servir en matière de transport collectif. Dans ce nouveau modèle, les citoyens sauront à qui s'adresser. C'est ce qu'on appelle l'imputabilité (...)*
>
> *Le partenariat avec le gouvernement du Québec va faciliter la mise en œuvre d'une vision commune du Grand Montréal (...)*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Ce projet de loi aura également pour effet de donner de nouvelles responsabilités à la Communauté en matière d'approbation. Aussi, au plan financier, le projet de loi donne la possibilité à la CMM d'élargir la taxe sur l'immatriculation actuellement perçue sur le territoire de l'AMT. Enfin, le projet de loi prévoit un transfert de la compétence sur le RAM à l'ARTM. La Communauté aura à approuver les normes qui seront définies par l'ARTM.

> *« En avril, la CMM a reçu positivement la proposition de nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et la Communauté sur le transport en commun qui faisait suite aux demandes historiques de la CMM en matière de gouvernance, de planification et de financement. Nous sommes au début du processus, plusieurs étapes restent à franchir pour préciser les modalités. La CMM accompagnera le ministre dans toutes ces étapes afin de réussir cette réforme. »*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Un comité de transition sera mis en place dès l'adoption du projet de loi prévue au début de l'année 2016. Ce comité aura pour mandat principal de pourvoir à l'implantation de l'ARTM et du RTM. Dès le début de 2016, la Communauté devra identifier la ou les personnes qui feront partie du comité de transition. La Communauté devra également suivre et participer aux travaux du comité.

Élargir la portée du règlement sur le réseau artériel métropolitain

En 2015, la commission du transport a déposé un rapport au comité exécutif portant sur la pertinence d'élargir la portée du règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain (RAM), adopté en 2013. Les travaux de la commission ont porté sur les aspects administratifs, techniques et financiers d'un tel élargissement.

Suite au rapport de la commission, le comité exécutif a recommandé que la Communauté entame la démarche en vue d'adopter des normes minimales de gestion de ce réseau et de règles d'harmonisation de la signalisation et de contrôle de la circulation.

Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, un Forum sur le réseau artériel métropolitain a eu lieu en mars 2015 réunissant des élus et professionnels de 37 municipalités et de 8 arrondissements. Également, plusieurs rapports techniques ont été réalisés portant sur :

- les différents concepts normatifs;
- les réseaux artériels existants aux États-Unis et au Canada;
- l'analyse des déplacements routiers intermunicipaux;
- les pratiques de gestion, de signalisation et de contrôle de la circulation dans la région de Montréal, basées sur des visites terrain et un sondage auprès des municipalités de la CMM.

Les études techniques réalisées dans le cadre des travaux de la commission sur le RAM serviront d'intrant à la révision du PMAD qui débutera en 2016.

Vers un premier plan directeur du Réseau vélo métropolitain

La Communauté cherche également à favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine en développant un réseau cyclable à des fins récréatives et utilitaires. Pour ce faire, des travaux en vue de l'adoption d'un premier plan directeur du Réseau vélo métropolitain se sont poursuivis en 2015 en partenariat avec les municipalités concernées.

Le projet de plan devrait être adopté en 2016 à des fins de consultation. Le plan directeur du Réseau vélo métropolitain représentera la vision de la CMM sur le développement du réseau cyclable utilitaire et récréatif du Grand Montréal.

En 2015, les municipalités de la Communauté ont été consultées sur une proposition d'un réseau métropolitain de pistes cyclables. La consultation des autres partenaires (AMT, MTQ, Hydro-Québec, Vélo-Québec), amorcée en 2015, devrait être complétée en 2016. Cette proposition d'un réseau vélo métropolitain comporte 59 axes métropolitains totalisant 1 100 km.

Un portrait de l'utilisation du vélo a également été réalisé sur la base de la nouvelle enquête Origine-Destination 2013.

Poursuite des travaux d'aménagement du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire

La Communauté a poursuivi en 2015 les travaux d'aménagement du sentier cyclable et pédestre traversant le Grand Montréal, d'Oka à Mont-Saint-Hilaire. La mise en place de ce sentier est l'un des volets importants de la promotion de la mobilité active dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Rappelons que la réalisation du Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, est l'un des cinq grands projets métropolitains de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Outre le Sentier, ces projets sont : le Parc de la rivière des Mille-Îles, le Parc-plage du Grand Montréal, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno et le Corridor forestier Châteauguay-Léry.

En février, un nouveau tronçon cyclable et pédestre qui relie Oka à Mont-Saint-Hilaire a été inauguré à Sainte-Julie. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Il a été réalisé grâce à une contribution financière d'un peu plus de 2 M$ répartie entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Sainte-Julie.

Réseau vélo métropolitain : publication d'un guide pratique

Le guide pratique « Forum vélo métropolitain 2014 : développer le réseau vélo métropolitain » est désormais accessible sur notre site Web. Ce document, publié au printemps 2015, a été conçu à l'intention des municipalités du territoire métropolitain par l'équipe de Vélo Québec en collaboration avec la Communauté. Il présente les grandes lignes de la conception des voies cyclables pour aider les municipalités du Grand Montréal à mettre en place le Réseau vélo métropolitain. La réalisation de ce document est un des engagements du Forum vélo métropolitain tenu à l'initiative par la Communauté en juin 2014.

LOGEMENT SOCIAL

Le 18 juin 2015, le conseil de la Communauté a adopté le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA).

Adoption du PAMLSA 2015-2020

Le PAMLSA 2015-2020 est le fruit des travaux de la commission du logement social menés en 2014 et 2015.

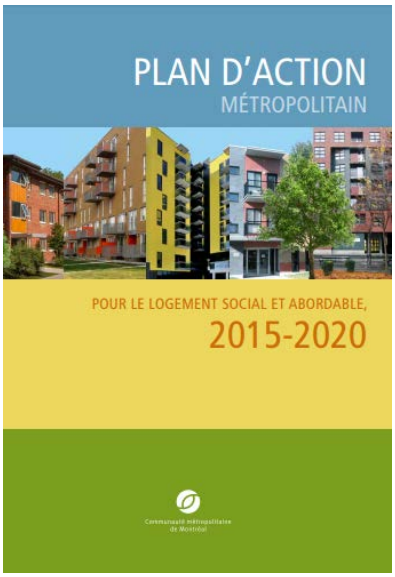

La commission a entendu une cinquantaine d'élus et de représentants de l'administration des villes du Grand Montréal et des offices d'habitation et a analysé la vingtaine de mémoires qui lui ont été déposés. Des représentants des groupes de lutte à l'itinérance, des groupes de ressources techniques en habitation communautaire, des comités logement, des fédérations de coopératives et d'OBNL d'habitation et des groupes de promotion et de défense des droits des personnes ayant une déficience motrice ont également participé à cette consultation.

Un rapport de consultation de la commission du logement social a été produit et adopté en janvier 2015.

Le PAMLSA 2015-2020 prend appui sur une analyse de la situation du logement du Grand Montréal. Il poursuit plusieurs objectifs en lien avec les compétences de la Communauté. Certaines actions ayant trait au financement des programmes ont été reconduites. De nouveaux axes d'intervention sont également proposés. D'autres actions concernent les mesures à prendre alors que les conventions d'exploitation avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) viennent à échéance. Le PAMLSA 2015-2020 porte également une plus grande attention aux questions de la lutte à l'itinérance, de l'accessibilité des logements aux femmes, aux populations autochtones et immigrantes et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Mise en œuvre du PAMLSA 2015-2020

La mise en œuvre du PAMLSA 2015-2020 mobilise déjà la Communauté.

Ainsi, la Communauté complète un inventaire des logements sociaux et abordables accessibles, adaptables et adaptés aux personnes avec des limitations fonctionnelles. À ce jour, un tel inventaire n'avait jamais été dressé.

Depuis quelques mois, la CMM a par ailleurs multiplié les échanges sur le projet de réorganisation des offices d'habitation annoncé par le gouvernement du Québec. En 2016, la CMM sera impliquée auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans un processus d'information et de consultation.

Le Plan d'action 2015-2020 fut aussi l'occasion pour la CMM de plaider pour que soit reconnue la pertinence de rembourser, sous certaines conditions, la régénération de certains immeubles ou ensembles fortement dégradés.

Publication d'un Perspective Grand Montréal sur le logement

Le 16 juin 2015, la CMM publiait le numéro 28 du bulletin Perspective Grand Montréal. Ce numéro présente différentes séries chronologiques de données sur le logement locatif et, en particulier, sur les taux d'inoccupation et les mises en chantier dans la région métropolitaine.

On y apprend notamment qu'entre l'automne 2013 et l'automne 2014, le taux d'inoccupation des logements locatifs dans le Grand Montréal est passé de 2,8 % à 3,4 %, franchissant ainsi le seuil d'équilibre du marché pour la première fois depuis 1998. Malgré cette hausse, la couronne Nord et Laval se trouvent toujours dans une situation de rareté des logements locatifs et certaines zones connaissent une pénurie récurrente, affichant des taux d'inoccupation de 2 % et moins depuis plusieurs années.

Financement métropolitain du logement social et abordable : 46 M$

En 2015, un montant de 46 M$ (soit 39,6 % du budget annuel de la CMM) était prévu pour soutenir les programmes Habitations à loyer modique (HLM) et Suppléments au loyer (PSL) ainsi que la réalisation de projets Accès Logis.

Inaugurations à souligner

Le vendredi 23 janvier 2015 avait lieu l'inauguration de L'Édifice des Chutes, un projet de 42 nouveaux logements abordables pour familles et personnes seules à Beauharnois.

La Ville de Beauharnois, qui a appuyé ce projet dans le cadre du programme AccèsLogis, a pu bénéficier d'un remboursement de 729 000 $ de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Dans l'ordre habituel, on retrouve Mme Annie Lemieux, directrice de l'OMH de Beauharnois, Mme Monia Laforest, présidente du conseil d'administration de l'OMH de Beauharnois, Mme Suzanne Dansereau, présidente de la commission du logement social à la Communauté métropolitaine de Montréal et mairesse de Contrecoeur, M. Claude Haineault, maire de Beauharnois, M. Jean-François Arteau, vice-président au développement de l'habitation à la SHQ, Mme Nathalie Tremblay, directrice de la Caisse Desjardins de Beauharnois, Mme Manon Leduc, directrice générale du Groupe de Ressources Techniques du Sud-Ouest. Crédit photo : SHQ

Le 19 octobre 2015 avait lieu la pelletée de terre du projet de la Coopérative de solidarité Havre du Petit Village à Repentigny.

La Ville de Repentigny, qui a appuyé ce projet dans le cadre du programme AccèsLogis, a pu bénéficier d'un remboursement de 1 953 720 $ de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Crédit photo : Ville de Repentigny

uel : M. Pierre-Paul Lachapelle, président du conseil d'administration de la Coopérative de
tal Deschamps, mairesse de Repentigny et membre du comité exécutif de la Communauté mét
adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (vole
à la cérémonie de la pelletée de terre de la Coopérative d'habitation Havre du Petit Village.

AGORA MÉTROPOLITAINE 2015

La deuxième édition de l'Agora métropolitaine s'est tenue le 5 octobre 2015 sous le thème « Aménager ensemble l'avenir du Grand Montréal ».

Une forte participation des élus et des citoyens

L'événement a pris la forme d'un grand rendez-vous réunissant élus et citoyens dans le but de faire le bilan de la mise en œuvre du PMAD.

Avec près de 550 participants, dont plus de 200 personnes provenant du monde municipal, l'Agora métropolitaine 2015 s'est révélée un grand succès. L'événement a permis de tracer un bilan de la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012. L'Agora a su également susciter de riches réflexions et la formulation de propositions stimulantes pour aller plus loin dans la mise en œuvre du PMAD.

Pour assurer l'organisation de l'Agora métropolitaine 2015, le comité exécutif de la Communauté a mis sur pied un comité directeur. Ce comité était composé des huit élus, membres de la commission de l'aménagement de la CMM, et de huit citoyens, représentants de la société civile.

Comme le fut le cas pour l'édition de 2013, l'Agora 2015 s'est illustrée comme un exercice exemplaire de concertation et de démocratie, contribuant à bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable. L'événement a permis d'identifier des avenues à explorer dans la perspective d'une mise à jour du PMAD.

La tenue de l'Agora 2015 a été rendue possible grâce à des contributions financières du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal.

> *« L'Agora métropolitaine poursuit la mobilisation des élus et des citoyens qui a permis l'adoption, en 2011, du PMAD. Elle représente un véritable exercice de démocratie participative. L'Agora offre l'opportunité aux élus et aux citoyens des 82 municipalités que compte la région métropolitaine de Montréal d'échanger et de discuter ensemble de l'avenir du Grand Montréal. L'Agora est également l'occasion de se demander ce que l'on peut faire pour aller encore plus loin dans la mise en œuvre du PMAD ».*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Objectifs et programme de l'Agora 2015

Quatre objectifs étaient poursuivis :

- développer la fierté d'appartenance au Grand Montréal;
- mettre en valeur des exemples de réussite;
- lever les obstacles à la mise en œuvre du PMAD;
- mettre de l'avant des propositions novatrices.

Le programme de l'Agora 2015 incluait des séances de discussion consacrées aux thèmes de l'aménagement, de l'environnement et du transport. Les participants à l'Agora étaient invités à identifier :

- les conditions de réussite;
- les objectifs à concilier;
- les obstacles à franchir;
- les outils à élaborer;
- les collaborations à développer.

L'événement s'est conclu par des recommandations pour aller plus loin dans la mise en œuvre du PMAD.

Plus de 60 projets inspirants

L'Agora 2015 a également été l'occasion de mettre en valeur des projets jugés inspirants pour l'aménagement et le développement de la région. Suite à un appel à suggestions, plusieurs projets découlant du PMAD ou s'inscrivant dans l'esprit du PMAD ont été soumis. Au total, plus de 60 projets ont fait l'objet d'une exposition et d'une fiche d'information à consulter sur le site Web de la CMM.

Le concours « Le Grand Montréal en images »

À l'occasion de la clôture de l'Agora 2015, les noms des lauréats du concours de photos « Le Grand Montréal en images » ont également été annoncés. Les photos des finalistes au concours peuvent être également consultées sur le site Web de la Communauté.

Un signe positif pour l'avenir

Le succès de l'Agora métropolitaine 2015 constitue certainement un signe très positif pour l'avenir de l'aménagement et du développement de la région. Un rapport traçant un bilan de l'Agora métropolitaine 2015 et dégageant des pistes de réflexion pour l'organisation de la prochaine Agora est attendu pour 2016.

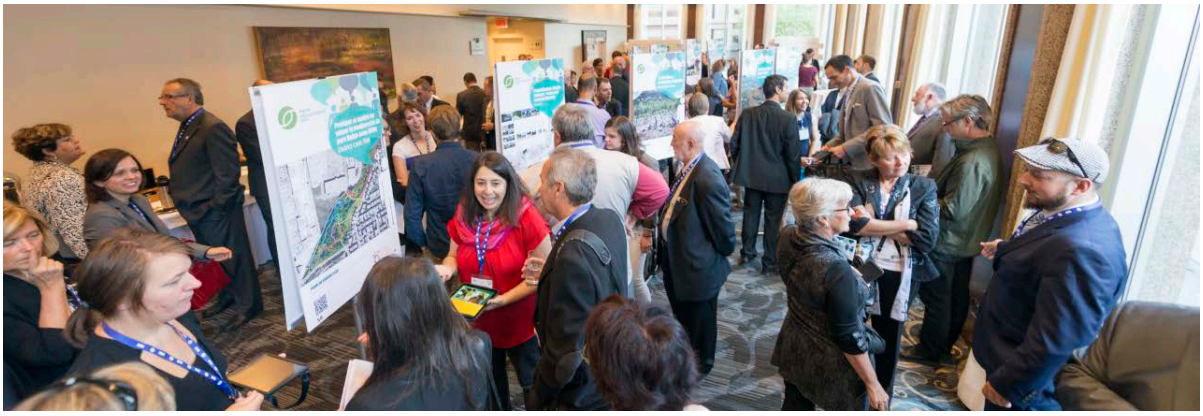

LE DOSSIER DES OLÉODUCS

Le dossier du transport des produits pétroliers par oléoducs a beaucoup mobilisé la Communauté au cours de l'année 2015. Deux dossiers ont plus particulièrement retenu l'attention : le projet d'inversion de la canalisation 9B de la compagnie Enbridge et celui de la compagnie TransCanada visant la construction d'un nouvel oléoduc, Énergie Est.

Enbridge : inversion de la canalisation 9B

En 2012, la compagnie Enbridge a déposé une demande afin d'inverser le tronçon de la canalisation 9B et de réviser les règles et les règlements afin d'y inclure le transport de brut lourd. À quelques reprises, la Communauté est intervenue publiquement pour inviter Enbridge à rassurer la population et fournir des réponses aux interrogations que soulevait son projet. En mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) donnait le feu vert au projet en posant certaines conditions, notamment celle de consulter les villes.

En février 2015, une rencontre a réuni des représentants de la Communauté et de l'Office national de l'énergie pour faire le point sur le processus d'évaluation pour le projet d'inversion de l'oléoduc 9B d'Enbridge. La question du processus d'audience publique pour le projet d'oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada a aussi été discutée.

À l'annonce, le 1er octobre, de la mise en service de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge, entre North Westover (en Ontario) et Montréal, la Communauté a signifié sa volonté de rester vigilante afin que la sécurité des citoyens du Grand Montréal et la protection de l'environnement soient assurées.

Au cours des deux prochaines années, Enbridge devra ainsi mener des examens au sol, au moins toutes les deux semaines, dans chaque zone sujette à de graves conséquences et effectuer, chaque trimestre, un examen acoustique de la canalisation au moyen d'un outil d'inspection interne. Enbridge devra également vérifier la présence éventuelle de fissurations au moyen d'un outil d'inspection interne au cours de la première année d'exploitation.

> *« Je l'ai répété à maintes reprises, en matière de transport pétrolier, il n'y a pas de place à l'erreur. Je prends acte aujourd'hui de la décision de l'ONÉ qui nous assure que les conditions qu'elle avait émises à l'égard du projet d'Enbridge ont été rencontrées. L'ONÉ nous garantit qu'elle continuera à surveiller ce pipeline tout au long de son cycle de vie ».*
>
> Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Rappelons qu'un comité de vigilance métropolitain a été mis sur pied en 2014 à l'initiative de la Communauté, spécifiquement pour faire le suivi des conditions fixées par l'ONÉ concernant la réalisation et l'exploitation de l'oléoduc 9B. Ce comité, composé de représentants en matière de sécurité civile et d'aménagement provenant des cinq secteurs de la Communauté ainsi que de représentants des territoires limitrophes comme la MRC d'Argenteuil, s'est réuni à plusieurs reprises en 2015. Suite à l'annonce de la compagnie TransCanada de poursuivre les travaux entourant la réalisation d'un nouveau projet d'oléoduc, le comité de vigilance métropolitain a été saisi du dossier.

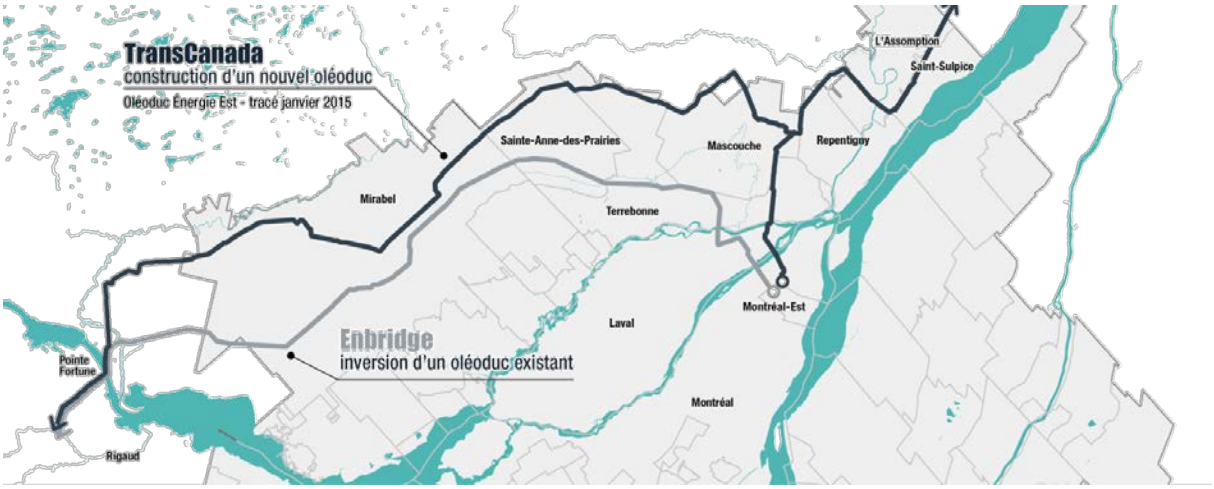

TransCanada : projet de construction d'un nouvel oléoduc

Le projet Oléoduc Énergie Est de la compagnie TransCanada vise la réalisation d'un nouvel oléoduc. En 2014, la compagnie TransCanada avait amorcé le processus de demandes réglementaires auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour obtenir les autorisations de construction et d'exploitation des installations. La Communauté avait alors invité la compagnie TransCanada à faire preuve de transparence en démontrant que son projet pouvait se réaliser sans impact négatif sur l'environnement ainsi que sur la sécurité et la santé publiques.

En février 2015, la Communauté a déposé une demande de participation auprès de l'ONÉ afin d'être reconnue comme un intervenant dans le processus d'audience entourant le projet d'Oléoduc Énergie Est. Les élus de la Communauté ont également rencontré des représentants de l'ONÉ afin de concrétiser la signature d'un protocole d'entente pour faciliter, notamment, la transmission d'informations.

À l'été 2015, la Communauté a annoncé son intention de procéder à une consultation publique sur le projet Énergie Est. Cette consultation avait pour objectif d'établir la position que défendra la Communauté dans le cadre des audiences à venir du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ainsi que de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Par souci d'indépendance, la Communauté a suspendu les travaux des divers comités mis en place pour la durée de cette consultation publique.

Du 15 septembre au 1er octobre 2015, la commission de l'environnement de la Communauté a donc entendu toutes les personnes, les groupes et les associations, ainsi que les représentants des municipalités désirant se prononcer sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada.

Dans la foulée de la consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie Est de

TransCanada, la Communauté a rendu publics deux rapports techniques sur les impacts et sur les retombées du projet:

- Le premier rapport porte sur les impacts d'un déversement dans trois cours d'eau et dans trois milieux humides du territoire ainsi qu'aux impacts de la mise en service de l'oléoduc sur les dépenses municipales en matière de sécurité publique.

- Le deuxième rapport traite de l'impact fiscal du projet pour les municipalités du territoire métropolitain.

La population et les organisations ont démontré un grand intérêt pour participer à cette consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada, dirigée la commission de l'environnement de Communauté, qui a suscité beaucoup d'intérêt. Au total, près de 160 organisations, municipalités et citoyens se sont exprimés sur le projet d'oléoduc et près de 80 présentations ont eu lieu lors des 8 séances publiques dans les 5 secteurs de la Communauté, du 15 septembre au 8 octobre 2015.

Le rapport de consultation publique de la commission de l'environnement sera déposé et rendu public en 2016.

> *« Cette consultation a permis de mettre en évidence d'importantes préoccupations en termes d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement en lien avec le PMAD, de sécurité des personnes et de retombées économiques pour les municipalités du territoire. Nous sommes très satisfaits de l'intérêt suscité par cette consultation et de la qualité des échanges et des mémoires reçus. Les citoyens et les représentants d'organisations ont apporté de nombreuses recommandations que nous allons examiner attentivement ».*
>
> **Stéphane BOYER, président de la commission de l'environnement et membre du conseil de la CMM.**

Entente de collaboration entre la CMM et l'ONÉ pour un meilleur partage de l'information

Dans la foulée de l'examen des projets d'oléoduc des compagnies Enbridge et TransCanada, la Communauté et l'Office national de l'énergie ont signé, le 9 novembre, un protocole d'entente. Ce protocole vise à améliorer le partage d'information et la collaboration entre les deux organismes au sujet des pipelines réglementés par l'Office et situés sur le territoire de la Communauté.

« Au cours des derniers mois, l'ONÉ est venu rencontrer à plusieurs reprises le conseil de la Communauté pour nous informer du suivi de ses décisions dans le dossier de l'inversion de l'oléoduc 9B d'Enbridge. Ces rencontres nous ont notamment permis de communiquer les préoccupations de notre population en matière de sécurité. L'entente de collaboration CMM-ONÉ confirme donc un partenariat déjà en place entre nos deux organismes. En fin de compte, c'est l'intérêt public et le citoyen qui en sortiront gagnants ».

Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM

Mise sur pied d'un groupe de travail métropolitain en sécurité civile

La Communauté a annoncé, à l'automne, la mise sur pied d'un groupe de travail métropolitain en sécurité civile. Ce comité est formé d'intervenants municipaux en mesures d'urgence et de sécurité civile, représentant chacun des cinq secteurs de la Communauté, soit Montréal, Laval, Longueuil, la couronne Nord et la couronne Sud. D'autres membres pourraient se joindre au comité sur une base ad hoc.

La mission principale du Groupe de travail métropolitain en sécurité civile (GTMSC) est de formuler des recommandations techniques afin d'améliorer les quatre dimensions de la sécurité civile, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le comité se concentrera sur des problématiques de sécurité civile touchant plus d'un secteur de la Communauté.

Son premier mandat est de convenir d'une position métropolitaine sur la liste des documents que la compagnie Enbridge doit produire concernant l'inversion et la mise en service de la canalisation 9B et sur les améliorations à apporter à son plan de mesures d'urgence.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Les 6 et 7 octobre 2015 a eu lieu la Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines.

La Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines

Organisé par la Communauté, cet événement s'est tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU). La Conférence thématique de Montréal est l'une des onze réunions thématiques et régionales préparatoires à la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra à Quito, en 2016.

Des représentants de plus de 40 pays, de 90 villes, de 145 organisations et de 115 gouvernements locaux à travers le monde ont été accueillis à Montréal pour discuter du rôle des grandes métropoles et de l'importance de la coopération au sein des aires métropolitaines.

Le programme de cette conférence s'échelonnait sur deux jours. Lors de la première journée, trois panels de discussion ont porté sur les défis de l'urbanisation au 21e siècle et la contribution des mécanismes de collaboration mis en œuvre à l'échelle des aires métropolitaines. Au cours de la deuxième journée, les participants ont contribué à l'élaboration de la version finale de la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines.

La Déclaration de Montréal

La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines met l'emphase sur l'importance de la coopération métropolitaine afin de relever les défis de l'urbanisation mondiale qui se concentre de plus en plus dans les aires métropolitaines. Elle propose la mise en place de partenariats entre les représentants des États, des institutions municipales et métropolitaines, et de la société civile afin de continuer à améliorer la qualité de vie des citoyens. Elle se veut une contribution importante au Nouvel agenda urbain qui sera adopté à l'occasion d'Habitat III à Quito, en 2016.

Un processus transparent et inclusif

L'élaboration et l'adoption de la déclaration ont reposé sur un processus transparent et inclusif qui a notamment permis de mettre en évidence l'importance des dimensions comme l'identité, l'appartenance et la cohésion sociale comme facteurs de réussite du développement durable des aires métropolitaines.

L'ensemble de la démarche a débuté avec la publication d'un document déclencheur intitulé Les aires métropolitaines à l'heure d'Habitat III ». Ce document traçait le portrait de l'évolution des villes soumises au processus accéléré de l'urbanisation et démontrait l'importance de doter les aires métropolitaines de mécanismes pouvant répondre à ce défi mondial.

Un avant-projet de déclaration a par la suite été rédigé et soumis à la discussion via une plateforme d'échange interactive - e-discussion. Suite à ce premier échange interactif, un portrait sur les commentaires recueillis a été produit, servant à l'élaboration d'une version bonifiée de l'avant-projet de déclaration. Le projet de déclaration a alors été soumis et discuté lors de la Conférence thématique de Montréal.

Des échanges sur le contenu de la déclaration ont alors eu lieu entre la société civile et les experts, les États membres et, finalement, les institutions municipales et les aires métropolitaines. L'ensemble de ce processus a permis l'adoption de la Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines marquant ainsi la clôture de l'événement.

La Déclaration de Montréal sur les aires métropolitaines a pour objectif d'inscrire au Nouvel agenda urbain pour le 21e siècle l'importance d'agir à l'échelle des aires métropolitaines.

> *« Partout dans le monde, de plus en plus de gens vont habiter dans une région métropolitaine. Les grandes régions métropolitaines font ainsi face à des défis importants en matière de développement économique, d'aménagement, de transport, d'environnement et d'habitation. Afin d'atteindre notre objectif de créer des milieux de vie durables, les maires doivent travailler ensemble à l'échelle de la région métropolitaine. Ils doivent unir leur voix pour que les enjeux métropolitains trouvent une réponse adéquate et un appui des gouvernements. Je suis fier de réunir à Montréal des acteurs de premier plan, provenant de partout dans le monde, qui partagent l'objectif d'inscrire dans le Nouvel agenda urbain pour le 21e siècle l'importance d'agir à l'échelle métropolitaine ».*
>
> **Denis CODERRE, maire de Montréal et président de la CMM**

Un séminaire international sur la planification métropolitaine

Dans le cadre des rencontres préparatoires à Habitat III de l'ONU et dans la foulée de la Conférence thématique de Montréal tenue en octobre 2015, la Communauté a participé au séminaire international sur la planification métropolitaine qui a eu lieu à Brasilia, du 3 au 5 décembre 2015. La Communauté en a profité pour faire un lien entre la déclaration de Montréal, le principe de la coopération des parties prenantes dans le développement urbain et le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) de la Communauté.

Metropolis

Depuis le 19 décembre 2015, le maire de Montréal et président de la CMM, M. Denis Coderre, occupe la présidence de l'Association mondiale des grandes métropoles (ou Metropolis). L'annonce en a été faite à l'occasion du Sommet des élus locaux pour le climat qui se déroulait à Paris en décembre. Cette nouvelle responsabilité du président de la CMM contribuera au rayonnement de la Métropole à travers le monde.

Metropolis, qui a été créée en 1985, se définit comme étant un forum international « pour que les grandes villes puissent se concerter sur les problèmes qui leur sont communs ». Elle regroupe 140 métropoles mondiales. M. Coderre succède à M. Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Île-de-France, qui a dirigé l'organisation pendant près d'une décennie.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

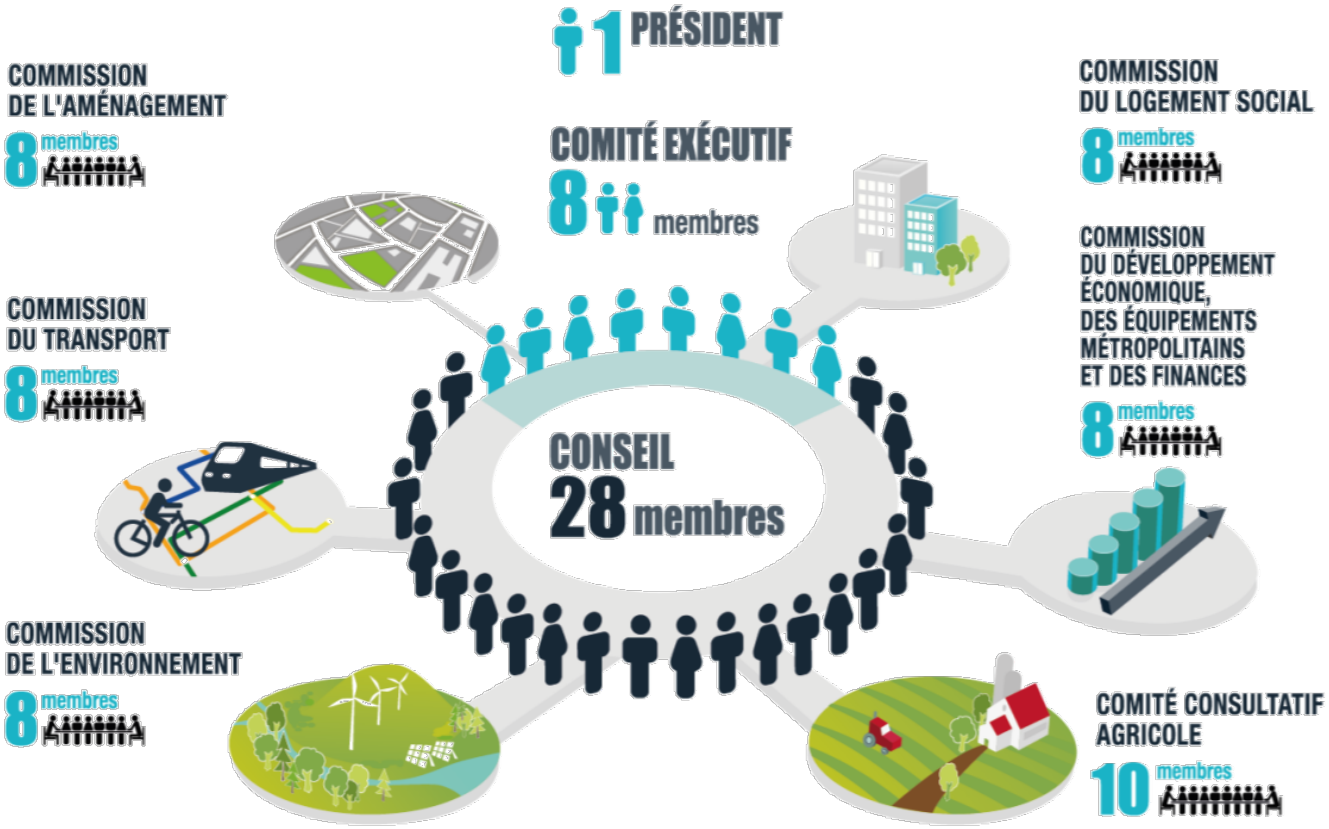

Liste des membres du comité exécutif

Président :

M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-présidente :

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres :

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps[1]
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

M. Jean-Marc Robitaille[2]
Maire de la Ville de Terrebonne

[1] À compter du 27 novembre 2014.
[2] Jusqu'au 27 novembre 2014.

Liste des membres du conseil

Président :

M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président :

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Membres :

Agglomération de Montréal

Mme Marie Cinq-Mars
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement d'Outremont

Mme Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Andrée Hénault
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Lionel Perez
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Philippe Roy
Maire de la Ville de Mont-Royal

M. Aref Salem
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount

Laval

M. Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Gilbert Dumas
Membre du conseil de la Ville de Laval

Agglomération de Longueuil

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Alain Dépatie
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

Couronne Nord

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

Couronne Sud

M. Martin Damphousse[1]
Maire de la Ville de Varennes

Mme Suzanne Dansereau[2]
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

M. Bernard Gagnon
Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

[1] À compter du 30 juin 2014.
[2] Jusqu'au 30 juin 2014.

Liste des membres des commissions

AMÉNAGEMENT

Président :

- M. Dominic Perri*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidentes :

- Mme Suzanne Roy*
  Mairesse de la Ville de Sainte-Julie
- M. Pierre Charron[1]
  Maire de la Ville de Saint-Eustache

Membres :

- M. Dimitrios (Jim) Beis*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro
- M. Richard Celzi*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Gilles Deguire
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord
- M. Daniel Hébert*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Benoît L'Écuyer*
  Membre du conseil de la Ville de Longueuil

ENVIRONNEMENT

Président :

- M. Stéphane Boyer
  Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents :

- M. Lionel Perez
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Mme Nathalie Simon*
  Mairesse de la Ville de Châteauguay

Membres :

- Mme Anne Barabé*
  Membre du conseil de la Ville de Boucherville
- M. Jean Bouchard*
  Maire de la Ville de Mirabel
- M. Harout Chitilian*
  Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Mme Catherine Clément-Talbot
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Réal Ménard*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
- M. Jean Bouchard*[2]
  Maire de la Ville de Mirabel
- M. Guillaume Tremblay*[3]
  Maire de la Ville de Mascouche

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET FINANCES

Président :

- M. Albert Beaudry*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents :

- M. Jean Bouchard*[4]
  Maire de la Ville de Mirabel
- M. Pierre Desrochers
  Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- Mme Suzanne Dansereau[2]
  Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- M. Ray Khalil*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Claude Dauphin
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Lachine
- Mme Manon Gauthier
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- M. Claude Haineault*[3]
  Maire de la Ville de Beauharnois
- Mme Chantal Rouleau
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

1 À compter du 26 février 2015.
2 Jusqu'au 26 février 2015.
3 À compter du 26 février 2015.
4 À compter du 26 février 2015.

LOGEMENT SOCIAL

Président :

- Mme Suzanne Dansereau*
  Mairesse de la Ville de Contrecoeur

Vice-présidentes :

- Mme Monique Bastien*
  Membre du conseil de la Ville de Longueuil
- Mme Manon Gauthier
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- M. Nicholas Borne*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Benoît Dorais*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest
- Mme Sonia Paulus*[5]
  Mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
- M. Pierre Charron[5]
  Maire de la Ville de Saint-Eustache
- M. Pierre Charron[6]
  Maire de la Ville de Saint-Eustache
- M. Giovanni Rapanà*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Mme Monique Vallée*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

TRANSPORT

Président :

- M. Paul Larocque
  Maire de la Ville de Bois-des-Filion

Vice-présidents :

- M. Gilbert Dumas
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Pierre Gagnier*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

Membres :

- M. Michel Bissonnet*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard
- Mme Mary Deros*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Alexandre Plante*
  Membre du conseil de la Ville de Brossard
- M. Aref Salem
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président :

- M. Bernard Gagnon
  Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Vice-président :

- M. Marcel Denis
  Producteur agricole
  UPA Outaouais Laurentides

Membres issus du Conseil de la Communauté :

- Mme Catherine Clément-Talbot
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Gilbert Dumas
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Pierre Charron
  Maire de la Ville de Saint-Eustache
- Mme Caroline St-Hilaire
  Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres issus du milieu agricole :

- Mme Ginette Blondin
  Productrice agricole
  Fédération de l'UPA de la Montérégie Ouest
- M. Donald Beaulieu
  Producteur agricole
  Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- M. Marcel Papin
  Producteur agricole
  Président de L'UPA Lanaudière
- M. Normand Teasdale
  Producteur agricole
  Fédération de l'UPA de la Montérégie Est

5 À compter du 26 février 2015.
6 Jusqu'au 26 février 2015.

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Aménagement (6 séances incluant une consultation municipale)	CE14-003 : Mise en valeur d'ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine	Rapport déposé le 16 février
	CE15-116 : Séances d'information et d'échange sur le rapport de monitoring sur le PMAD, édition 2015	Rapport déposé le 14 octobre 2015
	CE12-040 (mandat permanent) : Demandes de modifications au PMAD	Aucune demande traitée en 2015
	CE15-234 : Bilan de l'Agora 2015 et piste de réflexion pour l'Agora 2017	Échéance au 26 février 2016
Environnement (23 séances dont 15 séances publiques)	CE14-009 : Mesures d'encadrement du suivi de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux	Rapport déposé le 9 juin
	CE15-047 : Séance publiques sur le projet de PMGMR 2015-2020	Rapport déposé le 9 juin
	CE15-105 : Consultation publique sur le projet d'oléoduc Énergie Est	Échéance en mars 2016
	CE15-107 : Proposition de plan d'Action pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels	Aucune échéance fixée
	CE15-190 : Séances d'information et de consultation publique sur le projet de terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation internationale d'avitaillement de Montréal	Échéance en juin 2016
Développement économique, équipements métropolitains et finances (6 séances)	CE14-006, CE14-102, CE15-021 : Recommander le Plan de développement économique 2015-2020	Rapport déposé le 16 avril 2015
	CE15-219 : Recommandations sur le financement des équipements métropolitains	Aucune échéance fixée.
	CE14-101 mandat permanent : Étudier tout dossier concernant la constitution d'une grappe métropolitaine ou le versement d'une contribution financière à une telle grappe	Les dossiers des 9 grappes ont été étudiés
	CE12-063 mandat permanent : Rapport financier	La rencontre a eu lieu le 27 mars 2015
Logement social (3 séances)	CE14-010, CE15-026 : Recommander le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020	Rapport déposé le 14 mai 2015
Transport (4 séances)	CE15- Pertinence d'élargir la portée du règlement par l'établissement de normes pour le réseau artériel métropolitain	Rapport déposé le 9 juin 2015
Comité consultatif agricole (5 séances)	CE14-004, CE15-016 : Élaboration du plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles	Rapport déposé le 9 juin 2015
	CE12-041 mandat permanent : Recommandations concernant les demandes de modifications du PMAD	Aucune demande traitée en 2015

Les 82 municipalités de la CMM

NOM	POPULATION	MAIRE/MAIRESSE
Baie D'Urfé	3 873	Maria Tutino
Beaconsfield	19 847	Georges Bourelle
Beauharnois	12 595	Claude Haineault
Beloeil	21 921	Diane Lavoie
Blainville	56 177	Richard Perreault
Bois-des-Filion	9 698	Paul Larocque
Boisbriand	27 237	Marlene Cordato
Boucherville	41 466	Jean Martel
Brossard	84 813	Paul Leduc
Calixa-Lavallée	496	Daniel Plouffe
Candiac	20 849	Normand Dyotte
Carignan	8 649	René Fournier
Chambly	27 985	Denis Lavoie
Charlemagne	6 016	Normand Grenier
Châteauguay	47 781	Nathalie Simon
Contrecoeur	7 234	Suzanne Dansereau
Côte-Saint-Luc	33 392	Glenn Nashen
Delson	7 657	Gilles Meloche
Deux-Montagnes	17 873	Denis Martin
Dollard-Des Ormeaux	50 700	Edward Janiszewski
Dorval	19 170	Edgar Rouleau
Hampstead	7 283	William Steinberg
Hudson	5 163	Ed Prévost
Kirkland	21 432	Michel Gibson
L'Assomption	21 632	Jean-Claude Gingras
L'Île-Cadieux	100	Paul Herrbach
L'Île-Dorval	6	Gisèle Chapleau
L'Île-Perrot	10 737	Marc Roy
La Prairie	24 336	Donat Serres
Laval	421 469	Marc Demers
Léry	2 373	Walter Letham
Les Cèdres	6 664	Raymond Larouche
Longueuil	240 954	Caroline St-Hilaire
Lorraine	9 433	Jean Comtois
Mascouche	46 346	Guillaume Tremblay
McMasterville	5 657	Gilles Plante
Mercier	12 687	Lise Michaud
Mirabel	47 759	Jean Bouchard
Mont-Royal	20 612	Philippe Roy
Mont-Saint-Hilaire	18 877	Yves Corriveau
Montréal	1 731 245	Denis Coderre

Montréal-Est	3 875	Robert Coutu
Montréal-Ouest	5 236	Beny Masella
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	10 826	Marie-Claude Beaulieu-Nichols
Oka	5 455	Richard Lalonde
Otterburn Park	8 485	Danielle Lavoie
Pincourt	14 774	Yvan Cardinal
Pointe-Calumet	6 601	Denis Gravel
Pointe-Claire	31 393	Morris Trudeau
Pointe-des-Cascades	1 461	Gilles Santerre
Repentigny	84 258	Chantal Deschamps
Richelieu	5 469	Jacques Ladouceur
Rosemère	14 344	Madeleine Leduc
Saint-Amable	12 078	François Gamache
Saint-Basile-le-Grand	17 032	Bernard Gagnon
Saint-Bruno-de-Montarville	26 851	Martin Murray
Saint-Constant	26 577	Jean-Claude Boyer
Saint-Eustache	44 758	Pierre Charron
Saint-Isidore	2 649	Sylvain Payant
Saint-Jean-Baptiste	3 232	Marilyn Nadeau
Saint-Joseph-du-Lac	6 595	Benoît Proulx
Saint-Lambert	21 894	Alain Depatie
Saint-Lazare	19 796	Robert Grimaudo
Saint-Mathias-sur-Richelieu	4 676	Jocelyne G. Deswarte
Saint-Mathieu	1 942	Lise Poissant-Charron
Saint-Mathieu-de-Beloeil	2 681	Michel Aubin
Saint-Philippe	5 978	Lise Martin
Saint-Sulpice	3 454	Michel Champagne
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 005	Paola L. Hawa
Sainte-Anne-des-Plaines	15 051	Guy Charbonneau
Sainte-Catherine	17 185	Jocelyne Bates
Sainte-Julie	30 270	Suzanne Roy
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	17 545	Sonia Paulus
Sainte-Thérèse	26 584	Sylvie Surprenant
Senneville	920	Jane Guest
Terrasse-Vaudreuil	1 978	Michel Jr Bourdeau
Terrebonne	111 145	Jean-Marc Robitaille
Varennes	21 466	Martin Damphousse
Vaudreuil-Dorion	36 860	Guy Pilon
Vaudreuil-sur-le-Lac	1 317	Claude Pilon
Verchères	5 832	Alexandre Bélisle
Westmount	20 419	Peter F. Trent

La CMM EN CHIFFRES

Communauté métropolitaine de Montréal

4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE
DONT 525 KM² DE SURFACES AQUATIQUES ET 2 204 KM² DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT 58 % DU TERRITOIRE

1 COMMUNAUTÉ
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2001

14 MRC ET AGGLOMÉRATIONS
DONT 6 SONT PARTIELLEMENT INCLUSES DANS LA CMM

82 MUNICIPALITÉS LOCALES

1,56 MILLION
DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

17 250 MISES EN CHANTIER RÉSIDENTIELLES
EN 2014
DONT 13,2% SONT DES MAISONS INDIVIDUELLES

74 400 LOGEMENTS SOCIAUX
EN 2013

199 MILLIARDS $CA
DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ EN 2014
SOIT 49 300 $CA PAR HABITANT

2,02 MILLIONS
D'EMPLOIS EN 2014
SOIT 49 % DES EMPLOIS DU QUÉBEC
DONT 9,2 % DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE

1 PORT
AVEC UN TRAFIC DE 30,4 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT 41 % PAR CONTENEURS EN 2014

1 AÉROPORT INTERNATIONAL
AVEC UN TRAFIC DE 14,8 MILLIONS DE VOYAGEURS EN 2014

5 UNIVERSITÉS
3 FRANCOPHONES ET 2 ANGLOPHONES AINSI QUE 7 ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

3,9 MILLIONS
D'HABITANTS EN 2015

48 % DE LA POPULATION DU QUÉBEC

1 010 HABITANTS AU km² TERRESTRE
EN 2015

34,2 % DES 25 À 64 ANS EN 2014
DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT

23,2 % DE LA POPULATION EN 2011
EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

110 LANGUES MATERNELLES EN 2011
MAJORITAIREMENT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

54,4 % BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS
EN 2011

24,7 % DES DÉPLACEMENTS EN POINTE AM RÉALISÉS EN TRANSPORT EN COMMUN
EN 2013

11,1 % EN TRANSPORT ACTIF

Sources : Communauté métropolitaine de Montréal, Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Agence métropolitaine de transport, Conference Board du Canada, Port de Montréal, Aéroport de Montréal.

PRIORITÉS 2015

PLANS	STRATÉGIES	ANALYSES ET ÉTUDES	RÉFORME DU TRANSPORT EN COMMUN
• Adoption du Plan canopée métropolitain (30 % de couvert forestier) • Adoption du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) • Adoption et mise en œuvre du Plan métropolitain de développement de la zone agricole (PMDZA) • Adoption du Plan réseau vélo métropolitain (PRVM)	• Lutte contre l'agrile du frêne • Mise en valeur des espaces industriels	• Équipements métropolitains : état de la situation et prospective 2031 • Potentiel de développement des corridors de transport durables (RAM) • Révision des limites territoriales des OMH : impact sur le territoire de la CMM	• Suivi des travaux du comité de transition • Nomination des membres du comité de transition • Établir et adopter les conditions quant aux normes et barèmes de rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des employés de l'ARTM et du RTM • Faire les nominations aux conseils d'administration de l'ARTM et du RTM • Approuver la Politique de financement de l'ARTM

Prévisions budgétaires 2016

Les prévisions budgétaires 2016 s'élèvent à 126 081 300 $. Il s'agit d'une augmentation de 6 974 479 $ comparativement au budget 2015.

Cette variation s'explique essentiellement par la correction budgétaire qui inclut la partie du déficit des équipements à caractère métropolitain devant être désormais assumée par les municipalités de la CMM suite au retrait du gouvernement du Québec. En excluant cette correction, le budget de la Communauté diminuera de 534 700 $, soit 0,5 % comparativement à 2015.

Près de 88 % du budget de la Communauté sera destiné aux municipalités et aux organismes intervenant en matière de logement social, de développement économique, d'environnement, d'équipements à caractère métropolitain ainsi que de protection et de mise en valeur du territoire.

PUBLICATIONS EN 2015

NOVEMBRE

- Prévisions budgétaires 2016

OCTOBRE

- Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain

SEPTEMBRE

- Mise en service du projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada - deuxième rapport technique : Impact fiscal du projet de l'oléoduc pour les municipalités du territoire de la CMM

- Document déclencheur : les aires métropolitaines à l'heure d'Habitat III. Conférence thématique de Montréal sur les aires métropolitaines

JUIN

- Mandat CE13-121 sur la pertinence d'élargir la portée du règlement sur l'identification du réseau artériel métropolitain : Rapport de la commission du transport

- Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020

- Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 - sommaire

- Rapport de monitoring du PMAD, Édition 2015

- Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne, 2014-2024. Réglementation type – gestion des frênes en milieu boisé - bois et propriétés comportant un nombre élevé de frênes

- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) : Rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du PMGMR – année 2014

- Suivi de l'application de la règlementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux : Rapport de consultation publique de la commission de l'environnement

- Sondage sur le chauffage résidentiel au bois : rapport d'analyse des résultats

- Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2015-2020 : Rapport des séances d'information publiques – mars et avril 2015
- Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 : Rapport des ateliers thématiques des 7 et 15 mai 2015

MAI

- Mise en service de l'Oléoduc Énergie Est de TransCanada – premier rapport technique : Impacts d'un déversement sur le territoire de la CMM

AVRIL

- Plan métropolitain de développement économique 2015-2020
- Forum vélo métropolitain 2014 : Développer le réseau vélo métropolitain. Guide pratique à l'intention des municipalités

MARS

- Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2015-2020 – Guide de consultation publique
- Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, 2015-2020

FÉVRIER

- Rapport d'activités 2014

JANVIER

- Projet de Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020

SOMMAIRE
RAPPORT DE MONITORING DU PMAD
ÉDITION 2015
UN GRAND MONTRÉAL ATTRACTIF, COMPÉTITIF ET DURABLE
PMAD
CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET
OLÉODUC ENERGIE EST
TRANSCANADA
GUIDE DE CONSULTATION
PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2015-2020
PLAN D'ACTION
MÉTROPOLITAIN
POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE,
2015-2020
H III
CONFÉRENCE THÉMATIQUE
AIRES METROPOLITAINES
MONTRÉAL 6-7 OCT. 2015
Promouvoir la coopération métropolitaine pour un développement urbain durable
LA DÉCLARATION DE MONTRÉAL SUR LES AIRES MÉTROPOLITAINES
7 octobre 2015
Québec
Montréal
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014
PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2015 - 2020
FORUM VÉLO MÉTROPOLITAIN 2014
DÉVELOPPER LE RÉSEAU VÉLO MÉTROPOLITAIN
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE
2014-2024
FAITS SAILLANTS :
Sondage sur le chauffage résidentiel au bois
B I P
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
2016

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca